



Calcul droit de visite les week ends

Par **thomas laetitia**, le **05/10/2016** à **11:07**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 3 ans mais encore des soucis avec mon ex-mari pour le calcul des week-end.

Il y a 3 ans, le juge nous a dit qu'il fallait calculer les week-end sur le samedi même si ma fille part chez son père le vendredi soir comme écrit dans le jugement.

Le week end passé, ma fille est allée chez son père, et en revenant le dimanche, il lui a dit qu'il devait la reprendre le week end prochain car nous serions le 1er week-end d'octobre.

Où doit aller ma fille selon vous ?

Merci.

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **05/10/2016** à **12:04**

Bonjour,

En principe le jugement de divorce doit être clair sur la garde de votre enfant.

est-il prévu un week end sur deux?

Il faudrait voir votre jugement pour être certain.

Cordialement

Par **thomas laetitia**, le **05/10/2016** à **21:14**

Il est juste écrit du vendredi, sortie des classes, au dimanche soir à 19 h, 1er - 3e et 5e week-end. Moi je comptais le vendredi mais il s'est révélé qu'il faille prendre en compte le samedi pour le calcul, donc je voulais savoir si d'autres étaient comme moi.

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **06/10/2016** à **10:48**

Bonjour,

Le jugement est donc clair et ne prête pas à discussion.

Si le père a droit au 5ème et 1er WE il est normal qu'il ait la garde deux WE de suite.

Cordialement

Par **titchou**, le **06/10/2016** à **11:38**

Bonjour,

[citation]Si le père a droit au 5ème et 1er WE il est normal qu'il ait la garde deux WE de suite.[/citation]

sauf que le WE du 8 et 9/10 est le 2e pas le 1er ni le 3e

en septembre il y avait 4 week end

1 - 3 et 4

2 - 10 et 11

3 - 17 et 18

4 - 24 et 25

il prend sa fille la veille du WE dont ici le 2/09 et le 16/09.

En octobre il y aura 5 week end

1 - 1 et 2

2 - 8 et 9

3 - 15 et 16

4 - 22 et 23

5 - 29 et 30

donc votre ex a eu le 1 et 2 octobre et comme pour septembre il est venu la chercher le 30 septembre à la sortie de l'école.

Le prochain we sera le 15 et le 16 et il la prendra le 14 a la sortie de l'école.

ensuite il ne faut plus prendre les WE de garde en compte, car nous entrons dans la période de congé, qui est prioritaire par rapport au WE.

Cordialement

Par **thomas laetitia**, le **06/10/2016** à **12:29**

Merci Titchou, c'est exactement ca !! mais mon ex est tellement buté qu'il comprend ce qu'il veut surtout qu'il a toujours fait le calcul sur le samedi comme nous l'avait dit le juge, mais la il a décidé de calculer le vendredi... au secours !! mdr !

Par **thomas laetitia**, le **06/10/2016** à **13:35**

et la phrase "rappelle que le quantième des fins de semaines est déterminée par le samedi",
cela signifie quoi ? merci
Cela signifie bien qu'on prend en compte le samedi pour le calcul ?